

USMag'

La lettre d'information de l'Usma

Chères collègues, Chers collègues,

Voici le premier USMAG de l'année 2020 ! Vous y trouverez :

- un message de vœu pour cette nouvelle année
- notre agenda pour vous permettre de prendre la parole et de nous écrire
- un quizz pour vous divertir et vous informer.

L'essentiel à retenir :

L'USMA vous souhaite une bonne et heureuse année 2020 !

Qu'elle vous apporte le temps suffisant pour profiter des joies et des bonheurs que vous réserve votre vie privée.

Qu'elle vous offre un recul suffisant face aux exigences de productivité pour rendre la justice sereinement.

Qu'elle vous maintienne à l'abri de toutes les formes de pression incompatibles avec votre qualité de magistrat.

Le Bureau de l'USMA : Olivier Di Candia, Ophélie Thielen, Anne Triolet, Viviane André, Isabelle Ruiz, Benoist Guével, Sophie Tissot Grossrieder.

L'agenda

Plusieurs moments importants sont à signaler au cours du mois de janvier : La réunion avec le Président de la MIJA sera l'occasion pour l'USMA de défendre plusieurs de ses revendications qui lui tiennent à cœur. Nous reviendrons vers vous pour vous les exposer.

La réunion de dialogue social aura pour objet de mieux prendre en considération l'organisation des juridictions pour la prise en charge des contentieux de l'urgence. Le COPIL sera aussi l'occasion pour nous d'exiger une étude de l'impact des nouvelles orientations du CSTACAA sur l'égalité des chances entre les magistrats administratifs.

Janvier 2020 :

Vendredi 10 janvier : Réunion des représentants de l'USMA avec M. le Président de la MIJA

Mardi 14 janvier : Visite du TA de Rouen

Mardi 14 janvier : CSTACAA

Jeudi 16 janvier : Visite du TA de Caen par le CHSCT

Vendredi 17 janvier : Visite de la CNDA

Vendredi 17 janvier : Comité d'action sociale

Mercredi 22 janvier : Copil diversité et égalité

Mercredi 22 janvier (matin) : Visite du TA de Versailles

Mercredi 22 janvier (après-midi) : réunion de dialogue social

Jeudi 23 janvier : Visite de la CAA Versailles

Mercredi 29 janvier : Visite du TA de Marseille

Le jeu quizz de l'USMA

I. Les juges professionnels sont-ils majoritairement des hommes ou des femmes au sein des pays du Conseil de l'Europe ? Qui est majoritaire en première instance, en appel, en cassation ? Quelle proportion de tribunaux, cours et plus hautes juridictions comptent une femme à leur tête en Europe ?

II. Et dans l'ordre des TACAA, quelle est à votre avis la proportion de femmes ayant atteint le grade de président en 2018 ?

- a) 35,1%
- b) 37,9 %
- c) 44,1%

Réponses dans la pièce jointe.

Réponses :

Question I.

Le juge est une femme.

Au sein des pays du Conseil de l'Europe, les juges professionnels sont à 53 % des femmes. Cependant, si elles sont 57 % en première instance, elles ne sont plus que 37 % dans la plus haute instance, tandis qu'il y a parité dans les juridictions de deuxième degré.

S'agissant de la présidence des juridictions, elles ne sont que 34 % à présider une juridiction et avant tout en première instance où il y a 39 % de présidentes contre 25 % de présidentes dans les juridictions les plus hautes.

Question II.

a) 35,1 %

En 2018, dans le corps des TACAA, les présidents sont à 35,1% des femmes. Dix auparavant, en 2008, la proportion de femmes dans ce grade était de 29,5%. Le nombre de femmes au grade de président a donc légèrement cru durant ces 10 ans. Cependant, sur la même période de 2008 à 2018, la proportion de femmes dans le corps est passée de 32 % à 44,1%. Certes, les personnes entrées dans le corps durant cette période ne sont pas encore susceptibles d'être promues mais l'USMA sera vigilante sur la représentativité au grade de président, et à chacun de ses échelons.

En 2018, il y avait 71 % d'hommes au 5^{ème} échelon, 73,7 % au 6^{ème} échelon et... la parité au 7^{ème} échelon qui ne concerne que 6 personnes (Source : bilan social 2018).